

Réunion du conseil municipal de JUIGNAC

Le 26 mai 2023

Présents : Alain Delaunay, Daniel Sucquet, Alain Vigier, Bernard Vergnon, Roselyne Banach, Christophe Petit, Nathalie Vendé, Corinne Guillon, Jérôme Vrignaud, Christelle Le Mercier.
Angélique Surault, secrétaire de mairie.

Excusé : Christophe Marronneaud

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2023

Adoption à l'unanimité.

DELIBERATION

Convention de services « Ressources Humaines » avec le Centre De Gestion 16 : A compter du 1^{er} janvier 2023, le CDG 16 propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels aux communes concernant :

- Prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent.
- Secours ponctuel en matière de paye et de remplacement de secrétaire de mairie.
- Tout accompagnement technique (Ligne Directrice de Gestion (LDG), Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC), fiche de poste, tableau des effectifs...).
- Conseil en organisation, efficacité et efficience aux évolutions du service public.
- Evaluation des risques Psycho-Sociaux.
- Médiation conventionnelle.
- Enquête administrative.

L'adhésion à cette convention est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications..

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette nouvelle convention avec le CDG 16 et autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

DECISION

Présentation des honoraires d'architecte et de maîtrise d'œuvre : Pour conduire les travaux d'aménagement de l'ancien presbytère en deux logements locatifs, Madame Nanot-Herbreteau, architecte, nous propose un devis pour ses honoraires et ceux concernant la maîtrise d'œuvre.

Budget prévisionnel des travaux : **480 100 € H.T.**

Taux de rémunération : **9,00 %**

Forfait initial de rémunération : **43 209,00 € H.T.**

Après étude de ces éléments le conseil municipal approuve ses honoraires.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Commission voirie : Présenté par Alain Vigier.

Prévisions des travaux de voirie sur Juignac :

Concernant la voirie non prioritaire – une partie de la VC 129, Route de l'Epine, pour un budget de 4895.40€ HT.

Pour les voies prioritaires – la VC3, De Chez Tortre au chemin de Chez King, pour un budget de 11 948€ HT.

Le budget total de la commune pour la voirie s'élève donc à 16 843,40€ HT.

La commune n'est pas concernée par une attribution de compensation exceptionnelle pour les voies prioritaires compte tenu du montant des devis qui respectent l'enveloppe allouée par la CDC.

De plus, les devis des voies prioritaires respectent l'enveloppe globale du groupe allouée par la Cdc.

Commission travaux : Présenté par Daniel Sucquet.

- Travaux presbytère : démolition des cloisons intérieures, sortie de l'isolation au grenier, ouverture du mur de l'enclos...).

- Rencontre avec les propriétaires de Somme de Vin pour la création d'un espace de retournement en bas du village.
- Aménagement du bourg, projection du projet des photographies de notre histoire rurale. Valider ou remplacer les visuels qui seront exposés dans les rues du bourg.

INFORMATIONS

Adhésion à la fibre optique : A l'horizon du 1^{er} janvier 2025, le téléphone fixe et l'accès internet par le fil cuivre ne devraient plus être opérationnels.
A la fin de cette année la comptabilité de la mairie doit évoluer vers une nouvelle trame comptable, de nomenclature et budgétaire en M57. Ce changement, gourmand en transfert de données doit passer par un débit internet plus performant qu'aujourd'hui. Afin de faire évoluer la téléphonie et l'accès internet du secrétariat de la mairie du fil cuivre vers la fibre optique, l'opérateur Orange propose ses services. Une proposition financière PRO FIBRE de 114,00 € / mois (téléphone fixe + internet) est proposée. Précédemment la facture PRO (cuivre) téléphonie et internet s'élevait à 154,34 €.
L'installation doit se faire du 15 au 30 juin.